

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

2025 06

DE LA COMMUNE DE GABRE

Nombres de membres

Séance du 13 mars 2025

En exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Qui ont pris part à la délibération : 10
Nombre de procuration : 1
Votes pour : 10
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEJEAN Jean Paul, maire

Etaient Présents : BORDIN Fabrice, CARLES Monique, EYCHENNE Gilles, FOURNIÉ Arièle, LAFFONT Jacqueline, PAGÉS Nelly, SOUBIES Sébastien, WIJNEN Wilm.

Etaient excusés : BALANSA Jean Louis, SOULA Caroline.

Etait absent :

Procuration : SOULA Caroline a donné procuration à SOUBIES Sébastien

Secrétaire de séance : SOUBIES Sébastien

Date de convocation :

7 Mars 2024

Date d'affichage :

7 Mars 2024

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 257 059.43€
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A) Résultat de l'exercice	+ 45 033.41
B) résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif	+212 026.02
C) Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	+ 257 059.43
D) Solde d'exécution d'investissement	+ 23 526.46
E) Solde des restes à réaliser d'investissement	- 4 998.00
F) Besoin de financement (= D+E)	0.00
AFFECTATION = C	+ 257 059.43
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00
2) Report en fonctionnement au 002 (budget 2023)	+ 257 059.43

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 1
-----------	------------	----------------	-----------------

Ainsi fait et délibéré à Gabre, le jour, mois et an que ci-dessus.

SOUBIES Sébastien
Secrétaire de séance



DEJEAN Jean Paul
Maire de Gabre



Le Maire,
Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 13 mars 2025 et publiée le 13 mars 2025